

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

JEUDI 26 MARS 2026

DELIBÉRATION

N°05/26-03-2026/30

**OBJET :**

*INSTITUTIONNEL*

**COMMISSIONS RÉGLEMENTÉES / COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :  
DÉSIGNATION COMPLÉMENTAIRE DE QUATRE MEMBRES SUPPLÉANTS**

Nombre total de Membres Titulaires	:	50
Quorum	:	26
Nombre de Membres Elus Titulaires présents	:	25
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir	:	20
Nombre total de Membres Elus Titulaires présents et représentés	:	45
Nombre total de votants	:	45
Adoption	:	45

**Membres Elus Titulaires présents :**

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Angèle BASTIANI, Jean-Marc BORRI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Jean-Charles GIABICONI, Gilles GIOVANNANGELI, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Paula MOSCA, Julien PAOLINI, Louis POZZO DI BORGIO, Gilles SIMEONI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Dominique ANDREANI, Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Jeanne FRASSATI, Auguste GIOVANNI, Jean-André MAURIZI, Pierre NEGRETTI, Pierre ORSINI, Jean-François PAOLI, Paul TROJANI, Olivier VALERY, Nathalie VOLPI.

**Membres Elus Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Jean-Christophe ANGELINI à Cathy COGNETTI-TURCHINI, Danielle ANTONINI à Jean-Marc BORRI, Véronique ARRIGHI à Julien PAOLINI, Paul-Félix BENEDETTI à Hyacinthe VANNI, Romain COLONNA à Louis POZZO DI BORGIO, Eveline GALLONI D'ISTRIA à Angèle BASTIANI, Dominique LIVRELLI à Gilles GIOVANNANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Gilles SIMEONI, Jean-Paul PANZANI à Jean-Charles GIABICONI, Pierre POLI à Saveriu LUCIANI, Paul QUASTANA à Paula MOSCA, Charlotte TERRIGHI à Pierre GUIDONI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

ALBERTINI Jean-Louis à Dominique DI MENZA, Joseph BENZONI à Olivier VALERY, Jean-François CASTELLI à Jeanne FRASSATI, Gilles CIONI à Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI à Jean DOMINICI, Michel IENCO à Pierre ORSINI, Antoine ROSSI à Dominique ANDREANI, Stefanu VENTURINI à Pierre NEGRETTI.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment le chapitre IV du titre II du livre IV de la quatrième partie réglementaire ;

**VU** la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

**VU** le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

**VU** l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

**VU** les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026, et notamment l'article 10.1 portant sur les commissions règlementées ;

**VU** le Règlement intérieur de l'EPCI de Corse, adopté par délibération n°01/22-12-2025/1 du Conseil d'administration du 22 décembre 2025 ratifiée par délibération n°02/02-01-2026/19 du 2 janvier 2026, et notamment l'article 11 portant sur la Commission d'appel d'offres (CAO), précisant notamment :

- ♦ *La Commission d'appel d'offres (CAO) de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse est composée, conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, par l'autorité habilitée à signer le contrat ou son représentant, président, et par cinq membres du Conseil d'administration élus en son sein, parmi les membres disposant d'une voix délibérative, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;*
- ♦ *Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires ;*

**VU** l'installation du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse en date du 22 décembre 2025, actée par délibération n°01/02-01-2026/18 du 2 janvier 2026 ;

**VU** les délibérations n°02/22-12-2025/2, n°03/22-12-2025/3, n°04/22-12-2025/4, n°5/22-12-2025/5, n°06/22-12-2025/6, n°07/22-12-2025/7, n°08/22-12-2025/8 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025, portant désignation des membres du Bureau, ratifiées par délibération n°03/02-01-2026/20 du 2 janvier 2026 ;

**VU** la délibération n°03/02-01-2026/20 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 2 janvier 2026, prenant acte de la mise en place de la gouvernance actée lors de la séance d'installation du Conseil d'administration de l'établissement du 22 décembre 2025 ;

**VU** la délibération n°10/22-12-2025/10 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025, portant désignation des membres de la Commission des finances de l'établissement, ratifiée par délibération n°03/02-01-2026/20 du 2 janvier 2026 ;

**VU** la délibération n°12/22-12/2025/12 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025, portant désignation des membres de la Commission de prévention des conflits d'intérêts de l'établissement, ratifiée par délibération n°03/02-01-2026/20 du 2 janvier 2026 ;

**VU** l'arrêté du 11 février 2026, portant désignation de M. Hyacinthe VANNI, membre du Conseil d'administration, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, pour représenter M. le Président de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse à la présidence de la Commission d'appel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260326-05\_26-03-26\_30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026

.../...

**VU** la délibération n°13/05-02-2026 du Bureau de l'EPCI de Corse du 5 février 2026, adoptant le Règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres ;

**VU** la délibération n°11/22-12-2025/11 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025, ratifiée par délibération n°03/02-01-2026/20 du 2 janvier 2026 :

- Portant désignation des membres de la Commission d'appel d'offres de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse selon la composition suivante :

Président :

- ♦ M. Hyacinthe VANNI

Membres Titulaires :

- ♦ M. Jean-Paul PANZANI
- ♦ M. Jean-Christophe ANGELINI
- ♦ M. Pierre GUIDONI
- ♦ M. Jean-André MAURIZI
- ♦ M. Michel IENCO

Membre suppléant :

- ♦ M. Antoine ROSSI

**CONSIDÉRANT** la décision du Bureau de l'EPCI de Corse du 5 février 2026, actée dans son compte-rendu, de finaliser la composition de la Commission d'appel d'offres par la désignation des quatre membres suppléants non pourvus initialement ;

**CONSIDÉRANT** l'appel à candidature adressé par courriels des 06 février et 10 mars 2026 à l'ensemble des membres du Conseil d'administration ayant voix délibérative ;

**Le Conseil d'administration a procédé, par vote public à main levée, à l'élection des quatre membres suppléants de la Commission d'appel d'offres (CAO) non pourvus initialement :**

Candidats :

- ♦ M. Joseph BENZONI – Collège des Représentants des Professionnels
- ♦ Mme Danielle ANTONINI – Collège des Représentants de la Collectivité de Corse
- ♦ M. Romain COLONNA – Collège des Représentants de la Collectivité de Corse
- ♦ Mme Paula MOSCA – Collège des Représentants de la Collectivité de Corse

Inscrits :	50
Présents :	25
Pouvoirs :	20
Votants présents ou représentés :	45
Abstention(s) :	/
Suffrages exprimés :	45

**Ont voté POUR : 45**

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Angèle BASTIANI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Gilles GIOVANNANGELI, Pierre GUIDONI, Dominique LIVRELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Julien PAOLINI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

ALBERTINI Jean-Louis, Dominique ANDREANI, Joseph BENZONI, Jean-François CASTELLI, Gilles CIONI, Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Jeanne FRASSATI, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Michel IENCO, Jean-André MAURIZI, Pierre NEGRETTI, Pierre ORSINI, Jean-François PAOLI, Antoine ROSSI, Paul TROJANI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI, Nathalie VOLPI.

**VU** les suffrages exprimés,

---

**SONT DECLARÉS** élus membres suppléants de la Commission d'appel d'offres (CAO) de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse :

- ♦ M. Joseph BENZONI – Collège des Représentants des Professionnels
- ♦ Mme Danielle ANTONINI – Collège des Représentants de la Collectivité de Corse
- ♦ M. Romain COLONNA – Collège des Représentants de la Collectivité de Corse
- ♦ Mme Paula MOSCA – Collège des Représentants de la Collectivité de Corse

La composition complète de la Commission d'appel d'offres (CAO) de l'établissement s'établit comme suit :

Président :

- ♦ M. Hyacinthe VANNI

Membres Titulaires :

- ♦ M. Jean-Christophe ANGELINI
- ♦ M. Pierre GUIDONI
- ♦ M. Michel IENCO
- ♦ M. Jean-André MAURIZI
- ♦ M. Jean-Paul PANZANI

Membres suppléants :

- ♦ Mme Danielle ANTONINI
- ♦ M. Joseph BENZONI
- ♦ M. Romain COLONNA
- ♦ Mme Paula MOSCA
- ♦ M. Antoine ROSSI

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de l'EPCI de Corse.

Bastia, le 26 mars 2026

*En l'absence du Secrétaire et du Secrétaire adjoint,*

**Le Secrétaire de séance  
désigné par le Président,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,**

**Jean DOMINICI**

**Le Président de l'Établissement Public  
du Commerce et de l'Industrie de Corse,**

**Gilles SIMEONI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260326-05\_26\_03\_2026

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026